

Date de séance : 24 avril 2026  
Date de convocation : 10 mars 2026  
Date d'affichage : 10 mars 2026  
Nombre de conseillers en exercice : 29  
Présents : 19  
Suffrages exprimés : 28

L'an deux mille vingt-six,  
Le 24 avril à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,  
s'est réuni en Mairie sous la présidence de  
Monsieur Yann PERRON, Maire,

**Présents :** Mmes, Tinaïck HELARY, Néné DIARRA, Chritine PRÉAUD, Djamila YAKIL, Annie CHARPENTIER (arrivée à 20 heures 03), Laura ANTOLINI, Angélique STULMULLER, Alexandra RAVÉ, Mélissa NAIT-BEKKOU, Angélique DARLAVOIX

MM. Yann PERRON, Jackie SCHINZEL, Jean-François BRICOURT, Sébastien DRAY, Rhamid HACHEMI, Jean-Marc BEBEL, Nicolas LOISON, Pascal ZANDOTTI, Jean LEMAIRE

**Procurations :** Mme Mélanie FAIVRE à M. Yann PERRON  
Mme Marie LATORRE à Mme Angélique SUTLMULLER  
Mme Marie-José DE CARVALHO à M. Jackie SCHINZEL  
Mme Emma LORY à Mme Tinaïck HELARY  
M. Matthieu DASSÉ à M. Rhamid HACHEMI  
M. Baptiste DEROUALLIERE à M. Pascal ZANDOTTI  
M. Cédric BARTH à Mme Néné DIARRA  
M. Jean-François MARIANI à M. Jean LEMAIRE  
M. Alexandre KARAA à Mme DARLAVOIX

**Absent :** M. Sébastien COUVET

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance :** Mme Tinaïck HELARY

-----  
**N°2627**

**Objet : Inscription à l'inventaire des dépenses d'investissement d'un montant unitaire inférieur à 500 €**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21, L.3221-2 et L.4231-2,

VU l'arrêté NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001,

**CONSIDERANT** que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, il est possible de compléter, par délibération, la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature, quelle que soit leur valeur unitaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**A l'Unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à reprendre en section d'investissement, sur l'exercice 2026, les dépenses ci-dessous détaillées.

Fournisseur	Objet	Montant TTC
AGENCE LIMAY	2 CARTES/CLIO	452,54 €

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de l'égalité et affichage le 24/04/2026  
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication  
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (*articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative*)

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Yann PERRON

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yann Perron', written over a faint circular official stamp.

Pour copie conforme  
La secrétaire de séance,  
Tinaïck HELARY

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Tinaïck Helary', written over a faint circular official stamp.